

# CONCOURS « CREE TON LIVRE-JEU » : REGLEMENT

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS**

Le concours « Crée ton livre-jeu » est organisé par La Réunion des Livres en partenariat avec la médiathèque François Mitterrand ainsi que plusieurs bibliothèques, médiathèques et Réseaux de Lecture Publique de La Réunion. Il s'inscrit dans le cadre du Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien dont la 11<sup>ème</sup> édition aura lieu du 8 au 11 octobre 2026 à la Cité des Arts de la Ville de Saint-Denis.

Les dates du concours sont les suivantes :

- du lundi 6 juillet 2026 au mercredi 19 août 2026 : réalisation des livres-jeux
- du 20 août 2026 au 11 octobre 2026 : sélection, exposition des meilleures réalisations au Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien et désignation des lauréats

Le siège social de La Réunion des Livres, association interprofessionnelle des métiers du livre à La Réunion, est situé 78 bis allée des Saphirs, 97400 Saint-Denis.

Les bibliothèques et médiathèques suivantes sont partenaires du concours :

- Réseau de Lecture Publique de la Ville de Saint-Denis : Médiathèque François Mitterrand, Bibliothèque de La Montagne, Bibliothèque du Bas de la Rivière, Bibliothèque de la Bretagne, Bibliothèque de Bois de Nèfles
- Réseau de Lecture Publique de la CINOR (Saint-Denis) : Bibliothèque Alain Lorraine, Bibliothèque Alain Peters
- Médiathèque Intercommunale Aimé Césaire (Sainte-Suzanne)
- Réseau de Lecture Publique de la Ville Le Port : Médiathèque Benoîte Boulard, Médiathèque de la Rivière des Galets
- Réseau de Lecture Publique de Saint-Benoît : Médiathèque Antoine Louis Roussin, Médiathèque de Bras Fusil
- Bibliothèque Municipale de Saint-Louis
- Bibliothèque Sudel Fuma (Piton Saint-Leu)

D'autres bibliothèques ou médiathèques de l'île de La Réunion ont la possibilité de confirmer leur participation au concours jusqu'au 19 août 2026 inclus. Dans ce cas, une liste actualisée avec l'ensemble des structures partenaires sera mise en ligne sur le site du Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien à l'adresse [www.sljoi.com](http://www.sljoi.com).

## **ARTICLE 2 : PARTICIPANTS AU CONCOURS**

Le concours s'adresse aux enfants résidant à l'île de La Réunion qui ont entre 8 et 12 ans entre le début du concours le 6 juillet 2026 et la date de fin le 11 octobre 2026.

La participation de l'enfant au concours se fait avec l'accord et sous la responsabilité du représentant légal de l'enfant.

Au moment de l'inscription du participant, le représentant légal signe une fiche autorisant les organisateurs, les médiathèques et bibliothèques partenaires à utiliser à des fins de promotion liées au présent concours, le nom et le prénom ainsi que des captations photographiques et audiovisuelles de l'enfant participant.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPES ET DEROULEMENT DU CONCOURS**

#### **Première étape : réalisation du livre-jeu et dépôt auprès d'une bibliothèque ou médiathèque partenaire**

Pendant les vacances scolaires du 6 juillet 2026 au 19 août 2026, le concours « Crée ton livre-jeu » invite les enfants de 8 à 12 ans à réaliser leur propre livre-jeu.

Les livres-jeux les plus connus font partie des collections « Le livre dont vous êtes le héros » ou « Cherche et trouve », néanmoins l'appellation livre-jeu regroupe en réalité une variété de livres beaucoup plus hétéroclites qui ont en commun de faire jouer le lecteur en créant une interaction avec lui. En plus de la lecture, le livre-jeu offre au lecteur un contexte d'amusement et de plaisir en lui demandant une participation active au fil des pages.

Les enfants doivent écrire, dessiner, créer leur propre livre-jeu original en laissant libre cours à leur imagination à condition de respecter trois conditions :

1. Le livre-jeu doit faire jouer le lecteur et ainsi créer une interaction avec le lecteur-joueur.
2. Le livre-jeu doit être réalisé à la main ou à l'aide d'outils numériques, avec du texte et des dessins, sans recours à l'intelligence artificielle.
3. Le livre-jeu doit être écrit en langue française et/ou créole.

Les bibliothèques et médiathèques partenaires ont la possibilité d'accompagner le début de la phase de création en proposant des ateliers de découverte et/ou d'aide à l'écriture sur le livre-jeu, en expliquant par exemple la création d'arborescences de choix simples ou encore de mécaniques de jeu. Ces ateliers ne sont pas obligatoires, mais peuvent être proposés si la programmation de la bibliothèque/médiathèque le permet.

Le livre-jeu doit être déposé au plus tard le mercredi 19 août 2026 dans une des bibliothèques ou médiathèques partenaires du concours. Au moment du dépôt, l'enfant et le représentant légal doivent remplir un bulletin d'inscription et signer le formulaire représentant légal.

La phase de dépôt des livres-jeux étant terminée, les bibliothèques et médiathèques partenaires font parvenir une copie de l'ensemble des bulletins d'inscription par mail aux organisateurs du concours.

Deuxième étape : sélection des meilleures réalisations pour exposition au Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien, désignation des lauréats et remise de prix

Les bibliothèques et médiathèques partenaires organisent par la suite un jury composé d'au moins deux personnes afin de désigner une création par commune et/ou Réseau de Lecture Publique qui sera soumise au vote du jury final. Quatre critères guideront le choix du jury :

1. Jouabilité et mécanique

>> Le livre-jeu fonctionne-t-il correctement en tant que jeu ?

2. Originalité et univers

>> L'histoire, le dessin et le thème sortent-ils de l'ordinaire ?

3. Qualité de l'écriture

>> L'effort de rédaction est-il adapté à la tranche d'âge (8 – 12 ans), au public cible et à la nature du livre-jeu ?

4. Esthétique et présentation visuelle

>> Le livre se distingue-t-il par le soin apporté à sa réalisation et à ses illustrations ?

Le jury est souverain dans sa décision ; aucun recours ne sera possible.

L'œuvre sélectionnée sera transmise avant le 2 octobre 2026 à la médiathèque François Mitterrand qui centralisera l'ensemble des réalisations en vue d'une exposition sur le stand des médiathèques lors du Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien.

La médiathèque François Mitterrand organisera le jury final qui sera composé d'au moins trois personnes dont des auteurs invités au salon. Ce jury désignera les trois lauréats du concours. Il est souverain dans sa décision ; aucun recours ne sera possible.

Les lauréats du concours ainsi que l'ensemble des participants seront invités à la remise des prix du concours, qui aura lieu le dimanche 11 octobre 2026 au Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien.

Le concours est doté des prix suivants : le premier prix consiste en un chèque lire à hauteur de 120€, le deuxième en un chèque lire à hauteur de 80€ et le troisième en un chèque lire à hauteur de 40€.

Les livres-jeux sélectionnés pour le Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien peuvent être

récupérés sur place par leur créateur ou leur créatrice après la remise de prix le 11 octobre 2026. Il sera également possible de les récupérer entre le 2 novembre et le 30 novembre 2026 au sein de la médiathèque où le livre-jeu avait été déposé initialement.

#### Les livres-jeux qui n'ont pas été sélectionnés pour le Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien

Les réalisations qui n'ont pas été sélectionnées pour le Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien peuvent donner lieu à des animations ou être exposées au sein des bibliothèques et médiathèques où elles ont été déposées, jusqu'à la fin du salon le 11 octobre 2026.

La date limite pour récupérer son livre-jeu dans la médiathèque où la réalisation a été déposée est fixée le 30 novembre 2026.

#### **ARTICLE 4 : EXONERATION DE RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS DU CONCOURS**

Tout au long de la phase de mise en valeur des différentes réalisations, aussi bien au Salon du livre de jeunesse de l'océan Indien qu'au sein des différentes bibliothèques et médiathèques de l'île, les équipes en charge de la mise en place du concours apportent le plus grand soin aux réalisations dans l'objectif de restituer les œuvres aux enfants. Si toutefois une réalisation venait à être endommagée, volée ou perdue, aucun recours ne sera possible.

#### **ARTICLE 5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement, sans aucune réserve, par le participant et son représentant légal.

#### **ARTICLE 6 : LITIGES**

Le présent règlement est régi par le droit français.

Tout litige né à l'occasion du concours « Créé ton livre jeu » fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut de résolution amiable, le litige pourra être porté devant la juridiction compétente du ressort de Saint-Denis.